

Conseil municipal du 11 avril 2022

Désignation du secrétaire de séance :

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 21 mars 2022

Faire voter le rajout à l'ordre du jour :

- Convention en partenariat avec la mutualité française,
- Convention avec l'association Le relais,

1. Compte rendu des décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal

Date	Signataire	Objet	Tiers	Montant TTC
01.04.22	CC	Fleurissement Valentigny	Fleur des sables	1 250.15 €

2. Vote du compte administratif 2021 et affectation du résultat

Jérôme VRILOR, premier adjoint, présente les résultats du compte administratif 2021.

Mme Christelle PETIT, maire, s'est retirée des débats et le conseil municipal a désigné M. Jérôme VRILOR, premier adjoint pour présider le vote du compte administratif 2021.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'adopter les résultats suivants :

Résultat de clôture 2021 en section de fonctionnement (après reprise des résultats antérieurs) :

- Excédent de 678 555.56 €

Résultat de clôture 2021 en section d'investissement (après reprise des résultats antérieurs) :

- Déficit de 129 634.90 €

Affectation du résultat :

- Compte 1068 : 124 238 .90 €

3. Vote du compte de gestion 2021

Après s'être fait présenter les budgets primitifs, supplémentaires 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers que de l'état actif, l'état passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuver le compte administratif 2021.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chaque solde figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de

paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- De déclarer que tout le compte de gestion dressé pour l'année 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4. Vote du budget primitif 2022

Jérôme VRILOR, premier adjoint, présente le budget primitif 2022. Il rappelle qu'il est voté au chapitre.

Il s'équilibre en dépense et en recette de la façon suivante :

- En section de fonctionnement pour la somme de 2 274 052,56€
- En section d'investissement pour la somme de 1 023 993,46€

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- D'adopter le budget primitif 2022
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires

5. Vote des taux d'imposition

Considérant les dispositions des articles 2 et 3 de la loi n°80.10 du 10 janvier 1980 qui donnent au Conseil Municipal le pouvoir de fixer chaque année le taux des taxes directes locales,

Considérant les bases d'imposition qui vont lui être notifiées par la Direction des Services Fiscaux du Cher,

Il est proposé aux membres du conseil municipal de fixer les taux d'imposition 2022 de la façon suivante :

- Taxe sur le foncier bâti : 17.20%
- Taxe sur le foncier non bâti : 29.92%

Pour information : ces taux sont identiques à ceux de 2021.

6. Admission en non-valeur

M. le Trésorier du Service de Gestion Comptable de Baugy propose une admission en non-valeur pour la somme de 46.11 € correspondant à des frais de location de jardins de 2019. Il s'agit d'une demande d'effacement de dettes suite à une procédure de rétablissement personnel.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- d'admettre en non-valeur la somme de 46.11 €
- d'inscrire cette dépense au compte 6542
- d'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires

7. Demande de subvention pour la classe de mer 2022

L'école élémentaire a présenté en conseil d'école un projet de classe de mer. Le budget total s'élève à 22 188.40 €. L'école sollicite une aide de 2 500 € auprès de la mairie.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- D'accepter la subvention de 2 500 € à l'école élémentaire pour le projet de classe de mer.
- De prévoir la dépense au budget
- D'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires

8. Charte de l'arbre

Signer la Charte de l'arbre est un engagement politique en matière d'environnement et de protection de notre cadre de vie. Il n'y a pas de retombée économique.

Cette Charte est proposée par l'ARF-Centre (Association régionale pour le Fleurissement et l'Embellissement des Communes) et le Conseil Régional Centre.

En signant cette charte, nous nous engageons à mettre en place des actions pour une protection et une gestion durable de l'arbre.

- Action n°1 : faire l'inventaire des arbres de la commune,
- Action N°2 : disposer d'outils juridiques efficaces pour la protection de l'arbre,
- Action n°3 : créer un environnement de qualité dès la plantation,
- Action n°4 : entretenir nos arbres,
- Action n°5 : protéger les arbres durant les chantiers,
- Action n°6 : communiquer sur la thématique de l'arbre,
- Action n°7 : développer la trame arborée : s'engager à planter n* arbres par an. (* nombre à déterminer)

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- D'accepter de s'engager dans la Charte de l'arbre et les actions qui en découleront,
- De s'engager à planter xxxx arbres par an,
- D'autoriser Mme le Maire à signer la Charte

9. Etude sur la biodiversité – demande de subvention

L'Inventaire de Biodiversité Communale a pour objectifs de :

- Réaliser un état des lieux des connaissances naturalistes (faune, flore et habitats) sur un territoire local,
- Améliorer cette connaissance de la biodiversité locale par des inventaires,
- Sensibiliser et mobiliser les élus et les citoyens pour conserver ou restaurer la richesse faunistique et floristique du territoire communal,
- Intégrer les informations ainsi recueillies et des préconisations documentées au sein des documents d'urbanisme des communes (PLU, SCOT, etc) en cours de réalisation ou de mise à jour, pour une meilleure mise en œuvre des déclinaisons de la Trame verte et bleue

Nature 18 propose de réaliser cette prestation pour la somme de 18 430 € TTC. Un financement de 80% peut être sollicité auprès du Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Centre Val de Loire et Nature 18 propose de participer à hauteur de 5% sur les 20% d'autofinancement de la commune.

Le détail de l'étude est le suivant :

Inventaire de Biodiversité Communale Les Aix d'Angillon

Actions		Jours 2022	Coût 2022 (405€/j)	Jours 2023	Coût 2023 (410€/j)	Jours 2024	Coût 2024 (410€/j)	Total IBC 2 ans	Financement CRST	Coût restant de l'opération	Coût à la charge de la commune	Coût à la charge de Nature 18
Inventaires	Entomologie			2	820 €	2	820 €	18 430 €	80%	20%	15%	5%
	Herpétologie			2	820 €	1	410 €					
	Ornithologie			2	820 €	2	820 €					
	Mammifères (hors chiroptères)					1	410 €					
	Habitats/flore			4	1 640 €	2	820 €					
Mise en œuvre des actions de terrain	Proposition de mesures de gestion des espaces communaux naturels et semi-naturels			1	410 €	2	820 €					
	Appui pour l'intégration dans les documents d'urbanisme et dans les projets communaux					1	410 €					
Restitution et communication	Bibliographie	1	405 €									
	Analyse et cartographie, approche de la TVB communale	1	405 €	1	410 €	1	410 €					
	Présentations aux élus et habitants	1	405 €	1	410 €	1	410 €					
	Communication	1	405 €	2	820 €	1	410 €					
	Rédaction rapport de synthèse et fiches techniques de gestion			2	820 €	4	1 640 €					
Sensibilisation public (inclus temps de préparation)	Initiations faune et flore grand public, scolaires, exposition... (x4)			2	820 €	4	1 640 €					
Total		4	1 620 €	19	7 790 €	22	9 020 €	18 430 €	14 744 €	3 686 €	2 765 €	922 €

Tous les montants s'entendent TTC.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- D'accepter la réalisation de l'inventaire de la Biodiversité de la commune des Aix d'Angillon
- De solliciter Nature 18 pour la réalisation de cet inventaire pour un coût de 18 430 € TTC
- De solliciter une aide de la région via le CRST à hauteur de 80% soit 14 744 €
- De solliciter une participation de Nature 18 sur les 20 % d'autofinancement de la commune soit 922 €
- De prévoir la dépense au budget
- D'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires.

10. Nom du Groupe scolaire

Les élèves de l'école élémentaire ont travaillé sur une action pédagogique « Donner un nom à l'école ». Le projet avait pour but de choisir le nom d'une personne issue des Aix d'Angillon et ayant eu un impact sur la vie locale ou plus largement.

En accord avec l'école maternelle, lors du conseil d'école du 4 mars 2022 et au regard de ses actions toujours positives pour les écoles, l'équipe pédagogique a fait part de la décision des élèves de nommer le groupe scolaire « Claude LELOUP », car ils le connaissaient bien et ont été touchés par son décès. Les élèves de CE2 ont rédigé un courrier à l'intention de son épouse et de ses enfants afin de recueillir leur accord.

Pour information, un devis a été signé auprès de Cléron Diffusion en vue de la réalisation des lettres et pour leur mise en place. Arnaud Cléron a offert en contrepartie l'intervention de la graphiste et la visite de son entreprise.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- D'accepter la proposition de donner le nom de Claude LELOUP au groupe scolaire
- D'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires.

11. Convention en partenariat avec la Mutualité Française

La Mutualité Française Centre-Val de Loire (MFCVL), prévoit de déployer un projet à destination des personnes âgées de 60 ans et plus, sur la commune des Aix d'Angillon, intitulé « Le Plaisir de Bien Vieillir, votre santé personnalisée ».

L'objectif de ce projet est d'accompagner les seniors dans leur avancée en âge, à travers leur participation à différentes actions. La participation à ce projet sera gratuite pour les séniors.

Les différentes actions et objectifs sont :

- Une « journée de repérage » proposant aux séniors de l'information, une sensibilisation et des dépistages individuels sur diverses thématiques (tests de la vision, de l'audition, mesure de la glycémie et de la tension) afin d'être orientés, au besoin, vers un spécialiste et de connaître les dispositifs de santé et de prévention existant sur le territoire.
- La mise en place d'ateliers « santé » ayant pour objectif de favoriser le maintien à domicile : alimentation, équilibre, mémoire, numérique... qui seront proposés sur plusieurs mois.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- D'autoriser Mme le Maire à signer la lettre d'engagement entre la mutualité Française Centre-Val de Loire et la mairie des Aix d'Angillon.

12. Convention avec l'association Le Relais

La préfecture du Cher a sollicité l'ensemble des communes pour l'accueil de familles Ukrainiennes. Les élus ont proposé cet accueil sur un bâtiment du site des Vallières mais avec la prise en charge des frais (énergie, eau, assurance ..) et un accompagnement des familles accueillies. Le relais est mandaté pour assurer cet accueil.

Une convention doit être passée entre notre collectivité et le Relais.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- D'autoriser Mme Le Maire à signer la convention avec l'association le Relais

13. Plan Guide – Les Aix 2040

Le plan guide s'inscrit dans le cadre de notre labellisation petites villes de demain. Il s'agit d'une étude d'aménagement et de programmation qui nous permettra d'élaborer une feuille de route opérationnelle à court, moyen et long terme. La réalisation d'un plan d'actions par cette étude permettra d'alimenter le contenu d'un avenant à la convention Opération de Revitalisation Territoriale.

Le plan-guide nous permettra de définir et hiérarchiser les projets à mener pour répondre aux enjeux auxquels est confrontée la commune, parmi lesquels :

- Renouvellement de l'habitat et traitement de la vacance, adaptation de l'offre aux besoins
- Dynamisme et pérennité des activités de commerces et de services en centre-bourg
- Qualité et fonctionnalité des espaces publics, comprenant notamment la mise en accessibilité des commerces et services
- Sécurisation de la circulation de tous les usagers au niveau du centre-bourg, développement des mobilités douces, organisation du stationnement
- Remobilisation des locaux vacants en adéquation avec la demande
- Modernisation des voiries et réseaux pour améliorer le cadre de vie
- Anticipation des enjeux climatiques et environnementaux
- Protection et valorisation de la biodiversité et développement de la nature en centre-bourg,

Pour mettre en œuvre ce plan guide un marché doit être réalisé pour sélectionner le prestataire. Pour cette étude, la somme de 64 500€ a été portée au budget avec le cofinancement suivant :

- 40% Conseil Régional : 25 800€
- 40% Etat : 25 800€
- 20% Commune : 12 900€

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- De s'engager dans la démarche du plan guide,
- De déposer un marché public pour sélectionner le prestataire,
- D'engager la dépense prévue au budget 2022,
- D'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents s'y afférents,

14. Questions diverses

Triathlon de la bio diversité : Nature 18 propose un triathlon de la biodiversité : il finance sur présentation d'un projet jusqu'à 5 arbres de hautes-tiges. Nous avons travaillé sur deux dossiers :

- Valentigny : 2 arbres à planter sur le projet de Bryan : nous avons demandé un érable champêtre + un hêtre ou un chêne.
- Zone enherbée à côté du centre de secours : nous avons demandé 1 châtaignier, 1 noyer et un pommier.

Les dossiers seront déposés avant le 1er mai.

Dates à retenir :

Prochain Conseil Municipal le 16 mai 2022 à 18h30